

*Date de dépôt: 16 novembre 2006*  
*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Antonio Hodgers : Courses**  
**de voitures à Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Messieurs les Conseillers d'Etat,*

*Le "CARBON BLACK" est une course de voitures à travers l'Europe qui emprunte les voies de circulation normales, durant l'usage courant de celles-ci et sans aucune mesure de sécurité. Dès lors, des routes et autoroutes sont l'objet de courses entre bolides de hautes cylindrées, et ceci au milieu du trafic usuel des usagers de la route.*

*Cette pratique extrêmement dangereuse pour la sécurité routière est par ailleurs valorisée sur le site Internet officiel de la manifestation ([www.carbonblacklive.com](http://www.carbonblacklive.com)) à travers des photos et vidéos très explicites sur des infractions au code de la route, telles que des excès de vitesse, dépassements par la droite, utilisation abusive de la bande d'urgence, etc. Voir aussi :*

*<http://video.google.com/videoplay?docid=-2266909467852634746>*

*Le "CARBON BLACK" est parti d'Angleterre le 1<sup>er</sup> octobre et a fait une escale à Genève le 5 octobre. Plusieurs "coureurs" ont par ailleurs été fortement amendés en France, mais comme l'argent ne semble pas être un problème pour ces jeunes automobilistes, la course s'est poursuivie.*

*Considérant le principe même que la course implique une très certaine violation de la LCR mettant en danger la sécurité des usagers de la route, comment se fait-il que la Police genevoise n'ait pas "encadré" les conducteurs alors que leurs itinéraires et horaires étaient connus ? La Police était, semble-t-il, au courant de l'hôtel dans lequel les "coureurs" ont passé la nuit et il aurait été extrêmement facile d'être présent lors du départ de la course le lendemain. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de présence policière spécifique autour de cette "manifestation automobile" pourtant très dangereuse ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

1. Le 5 octobre 2006, une information est parvenue au Centre des opérations et planification de la police, précisant que les membres du "Carbon black" sillonnaient les routes françaises et feraient une halte à Genève. L'information précitée a immédiatement été relayée à la brigade routière navigation et prévention, aux douanes et aux polices cantonales.

2. A 19h00, prévenue par la douane de Bardonnex, la brigade de sécurité routière s'est rendue sur place, rejointe par l'officier de gendarmerie de service. Les automobilistes en question, dont l'identité a été relevée, ont été accompagnés par une patrouille de la brigade précitée et ont rejoint l'Hôtel de la Réserve sans contrevenir aux règles de la circulation routière.

3. Le vendredi 6 octobre à 10h00, une patrouille de la brigade de sécurité routière, placée à proximité de l'Hôtel de la Réserve, a surveillé le départ des membres du "Carbon black" qui se sont dirigés vers le Valais, via la douane d'Anières, et aucune infraction à la LCR n'a été relevée tout au long du parcours sur sol genevois. La police valaisanne a bien entendu été informée de l'arrivée des participants.

4. Force est donc de constater que la collaboration entre la douane et la police s'est parfaitement bien déroulée et que le fait d'encadrer les membres de ce rallye, tout en relevant leurs identités, a contribué à ce qu'ils se comportent correctement sur sol genevois.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger